

Directeur de Publication :  
Brice PARINET

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

**Compétitions**  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37  
**Arbitrage & Féminines**  
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25  
**Discipline**  
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21  
**Service civique**  
Sarah DEGAGÉ : 01-80-92-80-23  
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21  
**Dossiers FAFA**  
Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36  
**Comptabilité**  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
**Règlements & Foot Animation**  
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22  
**LA TECHNIQUE**  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Kévin HUE - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1810



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Vendredi 19 juillet 2024

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
COMMISSION DES CALENDRIERS	4
COMMISSION DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	5
COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE	5
COMITÉ DE DIRECTION	
Procès verbal du mercredi 26 juin 2024	6-9
Procès verbal du mardi 9 juillet 2024	9-10

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### Calendriers des rencontres

Les calendriers des rencontres SENIORS DAM, CDM, VETERANS, U18 à U14 seront disponibles sur tous les supports habituels, aujourd'hui après 18h00.

### Calendriers généraux 2024/2025

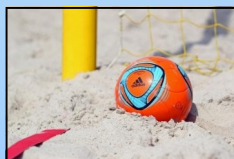
Vous trouverez ci-après les calendriers généraux prévisionnels du Football Féminin et du Football Animation.

Pour les consulter : [Cliquez ici](#)



Yvelines  
Le Département

### FERMETURE DU DISTRICT



Le District sera fermé du vendredi 26 juillet au soir au lundi 19 août au matin.

Bonnes vacances !



### Information du Préfet des Yvelines

Dans 36 jours, le département des Yvelines accueillera plus d'une dizaine d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pendant cette période, allant du 27 juillet au 11 août puis du 29 août au 7 septembre, le trafic routier et les lignes de transports en commun seront perturbés, en particulier autour des sites olympiques et des parcours des épreuves sur route.

Les services de l'État, en lien avec Paris 2024 et l'ensemble des acteurs locaux, travaillent pour réduire cet impact et faire en sorte que les activités commerciales, sociales et culturelles continuent de façon satisfaisante au cours de l'été.

Le flyer, ([cliquer ici](#)), élaboré par le service communication de la préfecture des Yvelines en collaboration avec le ministère des Transports, présente de manière synthétique les principaux impacts à prévoir dans le département. Nous vous remercions par avance de diffuser ce document dans vos réseaux afin que les informations qu'il contient parviennent au plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.

Nous vous informons également que la plateforme de délivrance des laissez-passer aux périmètres rouges pendant les jours de compétition est désormais accessible au lien suivant : [www.pass-jeux.gouv.fr](https://www.pass-jeux.gouv.fr). Seuls les usagers désireux d'entrer en véhicule motorisé dans ces zones situées aux abords des sites de compétition, sont concernés par la demande d'un "Pass Jeux". Les piétons et les cyclistes peuvent librement y circuler. Par ailleurs, l'obtention d'un "Pass Jeux" n'est pas requise dans le cadre des courses sur route.

Toutes les demandes de "Pass Jeux" concernant des sites olympiques du département seront traitées localement par les services de la préfecture des Yvelines.

Enfin, nous vous rappelons que le site internet <https://anticiperlesjeux.gouv.fr> recense les restrictions de circulation, les impacts sur les transports en commun et livre des conseils aux usagers franciliens afin de préparer leurs déplacements pendant la période des Jeux. Le site intègre plusieurs pages spécifiques aux sites de compétition yvelinois. Une carte interactive est également disponible sur ce site afin de vérifier si une adresse se trouve dans un périmètre rouge.

Pour toute question relative aux impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Yvelines ou sur la délivrance des "Pass Jeux", nous vous remercions d'adresser un mail à l'adresse suivante : [www.pref-jop78@yvelines.gouv.fr](mailto:www.pref-jop78@yvelines.gouv.fr)



# BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?

## OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2024 / 2025, **60 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 4 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »

Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés sur les boites mails officielles des clubs.



Pour plus d'informations contactez-nous :

- Par mail : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)
- Par téléphone :
  - Clémentine : 01.80.92.80.37
  - Linda : 01.80.92.80.21
  - Sarah : 01.80.92.80.23

# COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 15 juillet juin 2024

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## DEMANDES

### CHANTELOUP US

Demande du club pour faire évoluer ses U15 le dimanche à 13h30.

La Commission prend note de votre problématique, malheureusement, comme cela a été évoqué lors de la dernière Assemblée Générale, nous ne pouvons vous accorder la dérogation annuelle, il faudra se mettre d'accord avec tous vos adversaires pour qu'ils acceptent de se déplacer le dimanche à 13h30 sur vos installations.

### ST CYR LUSO

Demande du club pour que son équipe CDM de Ligue participe à la Coupe des Yvelines.

La Commission ne peut donner son accord, aucune équipe évoluant au niveau régional ne peut participer à notre Coupe des Yvelines.

### MESNIL LE ROIAS

Demande du club pour changer de poule en vétérans D5, pour passer en poule B.

La Commission ne peut modifier les poules tant qu'un désistement ou autre modification n'a lieu. Vous serez malgré tout prioritaire pour intégrer la poule B si le cas se présente.

## MODIFICATIONS SENIORS

### D4B

L'équipe de CHATOU AS 3 étant en réalité régulièrement engagée, la Commission maintient l'équipe en D4B, qui sera une poule à 13 équipes.

Pour équilibrer les poules, la Commission décide : ANDRESY FC 1 en poule B, CHESNAY 78 FC 3 en poule B et FONTENAY FLEURY FC 2 en poule C.

## VETERANS

### ACHERES FC

Le club demande à repartir de la D5.

La Commission prend acte et réalise les modifications suivantes :

#### Montants administratifs

- ✓ De D3A en D2A : CONFLANS PORTUGAIS 1
- ✓ De D4C en D3B : HOUDANAISE REGION FC 2
- ✓ De D5B en D4B : SARTROUVILLE ES 1

Cela a donc un impact sur la répartition des équipes dans les poules :

- ✓ ECQUEVILLY EFC 1 passe de D3B en D3A.
- ✓ ACHERES BENFICA passe de D4A en D4B.
- ✓ BEYNES FC passe de D4C en D4A.
- ✓ CHESNAY 78 FC 2 FONTENAY FLEURY FC 1 passent de D4B en D4C.
- ✓ ACHERES FC intègre la D5A et POISSY FC passe en D5B.

## ENGAGEMENTS VETERANS

### D5

Ajout de MAISONS LAFFITTE FC 3. L'affectation de l'équipe se fera à la rentrée.

### U18

### D3B

Ajout de CONFLANS RC 1

### D3C

Ajout de HOUILLES AC 3 & PLAISIROIS FO 2

### U16

### D4A

Ajout de BONNIERES FRENEUSE FC 1

### D4D

Ajout de NEAUPHLE PONT. RC 1

### U15

### D1A

Suppression de BONNIERES FRENEUSE FC 1

### D1C

Ajout de HOUILLES AC 2

### U14

### D4A

Ajout de LIMAY ALJ 3.

### D4B

Ajout de CONFLANS FC 1 & VILLENNES ORGEVAL FC 3

### D4D

Ajout de NEAUPHLE PONT. RC 2

## CDM

Voici la constitution des poules de CDM pour la saison 2024/2025

### D1

1. ACHERES BENFICA 1
2. BEYNES FC 1
3. CLAYES S/BOIS USM 1
4. CROISSY US 1
5. ST CYR LUSO 2

6. TRIEL AC 1
7. VELIZY PORTUGAIS 2
8. VILLEPREUX FC 1
9. VILLIERS MAHIEU AS 1
10. VOISINS FC 1

### D2

1. CARRIERES GRE AS 1
2. CARRIERES GRE AS 2
3. DAMMARTIN EN SERVE AS 1
4. GUYANCOURT ES 1
5. HOUDANAISE REGION FC 1
6. SARTROUVILLE ES 1

Les calendriers de la poule D2 seront diffusés à la rentrée.

## FUTSAL

Voici la constitution des poules de Futsal pour la saison 2024/2025

### D1

1. ACHERES JEUNESSE AS 1
2. ANDRESY FUTSAL 1
3. CBPS 1
4. CHATOU FUTSAL 1
5. LA TOILE 1
6. MONTESSON US 1
7. PERRAY FOOT ES 1
8. ROSNY CSM 1
9. TOUSSUS ATFC
10. TRAPPES FUTSAL

Les calendriers seront publiés à la rentrée, mais notez que les rencontres débiteront très probablement la semaine du 23 au 28 septembre.

# COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 18/07/2024

## EXTRAIT DU PV DE LIGUE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CONFIRMATION DE CLASSEMENTS

#### CONFLANS SAINTE HONORINE – STADE LEON BIANCOTTO N°1 – NNI 781720101

*Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 07/09/2024.*

*Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 10/07/2024.*

*La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 02/07/2024 et des documents transmis :*

- *Rapport de visite du 10/07/2024*
- *Test insitu du 25/10/2020*
- *A.O.P.*
- *Plan de l'aire de jeu et des vestiaires*

*Elle rappelle que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m.*

*Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m.*

*Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).*

*Elle rappelle également la nécessité de mettre en place une protection au pied des bancs de touche joueur / délégué.*

*Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/09/2034.*

# COMMISSION D'APPEL CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion du jeudi 4 juillet 2024

#### Présents :

M. Guy BEAUBIAT : Président,

M. Rémi FERREY : Vice-président

Mmes Ilhame ATILLAH, Isabelle TECHER

MM. Alain ARCIZET, Gérard DACHEUX (Éducateur), Ali SAHALI (Éducateur CD)

*Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

### U16 D4/D

**APPEL de HOUILLES AC** d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions ayant refusé l'accession en division supérieure de l'équipe U16 4<sup>ème</sup> division groupe D au motif de la présence de son équipe U16 dans le groupe C de cette même division.

#### La Commission.

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme.

Statuant en appel constate que la procédure est respectée.

Les personnes non membres n'ayant pris part, ni à la délibération, ni à la décision.

#### AUDITION DE HOUILLES AC

M. BLOT Xavier : Président

**Considérant que M. BLOT Xavier, Président de HOUILLES AC, fait valoir que :**

La montée de son équipe D a été refusée car la commission a estimé que son équipe C restant, elle, en 4D, l'équipe D ne pouvait donc monter. Pour lui cela résulte d'une interprétation du règlement de la part de la Commission d'Organisation des Compétitions.

En effet, dans l'article 14, alinéa 12, du Règlement Sportif du DYF, rien n'est précisé de manière nette sur ce point précis. Selon lui, la commission a appliqué une règle écrite pour les équipes 1 et 2, c'est-à-dire une règle adaptée à un autre cas de figure.

Rien n'empêche réglementairement de faire monter l'équipe D, qui s'appellera alors C en 2024-2025 et l'équipe U16 actuellement en 4D deviendra logiquement la D.

Quand on lit cet alinéa 12, il est vrai qu'il y a un vide juridique dans notre cas précis mais il est probable que le cas soit rare.

Ce vide juridique ne peut donc pas donner lieu à une interprétation et l'équipe U16 4<sup>ème</sup> division groupe D, doit donc être promue.

M. BLOT Xavier ajoute qu'il est illusoire de hiérarchiser des équipes à

ce niveau avant toutes compétitions. Il s'agit d'une facilité administrative qui n'a pas de réalité sportive.

**Considérant qu'il résulte de l'Article 14 §12 (Montées ou descentes) :**

*c) Par ailleurs, les équipes d'un même club ne peuvent pas jouer dans la même division, sauf dans la dernière division de la compétition mais dans des groupes différents, étant précisé que dans un tel cas, et pour l'application des dispositions du présent Règlement Sportif, elles sont hiérarchisées (équipe 1, équipe 2, ...).*

*En cas de montée, l'équipe (2) ne peut accéder qu'à la division immédiatement inférieure à celle où est affectée l'équipe (1).*

#### Sur le fond :

Le club de HOUILLES AC a, lors de la saison 2023-2024, engagé deux équipes supplémentaires U16 en complément de ses deux équipes U16 déjà existantes.

Considérant que, lorsqu'un club engage des équipes, aux compétitions organisées par la FFF et/ou ses organes déconcentrés, il s'engage à respecter les règlements régissant lesdites compétitions.

Considérant, que le club de HOUILLES AC a, lors des inscriptions, précisé la hiérarchie des équipes engagées et que de fait il donnait une prépondérance à l'une de ses deux équipes.

Considérant que, dès lors, les Articles 7-10 et 7-11 étaient opposables aux équipes C et D de HOUILLES AC.

Pour rappel :

*Article : 7-10) Toutefois un joueur ne peut participer à un match de compétition du District des Yvelines de Football, dans une équipe inférieure de son club, s'il a pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.*

*Article 7-11) Par ailleurs, ne peuvent participer aux 5 dernières rencontres de championnat disputées par une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.*

Considérant qu'il est précisé dans le RS du DYF à l'Article 14-12 que : « étant précisé que dans un tel cas, et pour l'application des dispositions du présent Règlement Sportif, elles sont hiérarchisées (équipe 1, équipe 2, ...) ». Le législateur ayant précisé entre parenthèses équipe 1, équipe 2 suivit de points de suspension.

Considérant qu'il est d'usage que les principales utilités des points de suspension sont de marquer une énumération inachevée. Ils signifient que d'autres éléments font partie de l'énumération, mais ne sont pas exprimés (équipe 1, équipe 2, équipe 3, équipe 4 ...).

Considérant que, contrairement à ce qu'affirme le club de HOUILLES AC, la Commission d'Organisation des Compétitions, n'a pas fait une interprétation des Règlements mais une juste application de ceux-ci.

**Par ces motifs la Commission jugeant en appel, confirme la décision.**

**Cependant la Commission d'Appel exonère le club de HOUILLES AC des droits de procédure d'appel.**

# COMITE DE DIRECTION

Procès verbal de la réunion du  
Mercredi 26 juin 2024, 18h30

**Président de séance :** Brice PARINET

**Secrétaire de séance :** Jean-François DUPONT

**Présents :** Florent BAUDOIN, Dorette ELANGUE, Pierre GUILLEBAUX, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Pascal MAILLET, Marc MALOISEL., Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Valérie TARDIVEL

**Assistent :** Thomas DELASSUS (Président de la C.D.A.), William MARISSAL (Directeur Général), David REMISSE (C.T.D.)

**Absents excusés :** Chrystel FERRY, Frédéric LECLERC, Sandrine SANCHEZ, Victor SIMON

## 1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION DU 29/5/2024.

Le procès-verbal du comité de direction du 29/05/2024 est adopté à l'unanimité.

## 2 - ORGANISATION DU D.Y.F.

Jean-François DUPONT, Secrétaire Général du District, présente la nouvelle organisation de l'instance qui s'articulera désormais autour de 6 pôles :

- Le pôle des acteurs (réfèrent : Pierre GUILLEBAUX)
- Le pôle des activités sportives (réfèrent : Thierry MOURAUX)
- Le pôle formation et accompagnement (référente : Dorette ELANGUE)
- Le pôle citoyeneté (référente : Sandrine SANCHEZ)
- Le pôle disciplinaire (réfèrent Frédéric LECLERC)
- Le pôle de gestion interne (référente : Valérie TARDIVEL)

Chaque réfèrent de pôle devra faire le lien entre le Bureau du District et les représentants du comité de direction au sein des Commissions.

Question d'Ali SAHALI sur le rôle des référents de pôles sur les sujets traités par les Commissions.

Réponse : ce sont les sujets urgents et/ou relatifs à la politique du District qui transitent de la commission vers le Bureau par le biais du réfèrent de pôle. Les dossiers de fond, techniques, sont présentés par le représentant du CD lors des réunions du Comité de Direction.

## 3 - RÔLE DU MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Brice PARINET évoque, avec tous les membres du comité de direction, le rôle qui est le leur, notamment au sein des commissions dans lesquelles ils siègent. Il est ainsi rappelé que le membre du Comité de Direction représente la gouvernance du District et, qu'à cet

égard, il est en charge de mettre en œuvre la politique générale de l'instance et le projet pour lequel les Clubs ont voté. Il doit prendre part à tous les débats et élaborer, en collaboration avec le président de commission, les ordres du jour et le plan d'actions. Sa voix est délibérative.

## 4 - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### Le 24/6 : Réunion du Comité de Direction de la Ligue

Brice PARINET revient sur le Comité de direction de la Ligue. Il remercie le président Jamel SANDJAK pour son accueil et la Directrice générale pour sa disponibilité. Brice PARINET a évoqué plusieurs points durant la réunion :

- Le contentieux opposant l'US. MAULOISE à l'U.S.A FEUCHEROLLES, dans le cadre duquel l'US MAULOISE a déposé un recours auprès de la CNIL. La Ligue de son côté indique qu'elle ne peut faire davantage et ne peut notamment pas intervenir dans la délivrance des licences des joueurs de l'U.S. MAULOISE ayant quitté leur Club pour l'U.S.A FEUCHEROLLES.

### Le 25/6, à SARTROUVILLE :

Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)

### Les clubs Yvelinois dans les Coupes Régionales :

Le 9/6 :

- . Le PARIS SAINT-GERMAIN a remporté la Coupe de Paris-Ile de France des Anciens (contre le PARIS 13 ATLETICO)
- . Les FRANCO-PORTUGAIS JOIE DE VIVRE VELIZY A. ont remporté la Coupe de Paris-Ile de France C.D.M. (contre le SERVON F.C.)

Le 15/6 :

- . Le PARIS SAINT-GERMAIN a remporté la Coupe de Paris-Ile de France U 15 F, contre le PARIS F.C.

Le 16/6 :

- . Le F.C. VERSAILLES 78 a remporté la Coupe de Paris Ile de France U 18, contre l'A.A.S. SARCELLES

## 5 - RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DU 15/6/2024

Nombre de clubs composant l'Assemblée Générale 150  
Nombre de clubs présents 67, soit 44,67 %  
Nombre de clubs présents ou représentés 97, soit 64,67 %  
Nombre de voix composant l'Assemblée Générale 1 959  
Nombre de voix présentes ou représentées 1 523, soit 77,74 %

## 6 - CONSTITUTION DU BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

Il est rappelé qu'il résulte des statuts du District :

- . de l'article 14.1, que le Bureau comprend 7 membres :
- . le Président du District
- . un Vice-Président Délégué
- . un Vice-Président
- . un Secrétaire Général
- . un Trésorier Général
- . un Secrétaire Général Adjoint
- . un Trésorier Général Adjoint
- . de l'article 14.2, que :

A l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Il est rappelé que conformément à l'article 13.3 des statuts, la liste candidate indiquait lesquels de ses candidats exerceraient les fonctions exécutives essentielles :

Président : M. Brice PARINET

Secrétaire Général : M. Jean-François DUPONT

Trésorière Générale : Mme Sandrine SANCHEZ

Sur la proposition du Président Brice PARINET, le Comité de Direction élit comme suit, pour la durée du mandat 2024 / 2028, les autres membres du Bureau du Comité de Direction :

Vice-Président Délégué : M. Pierre GUILLEBAUX

Vice-Président : M. Thierry MOURAUX

Secrétaire Générale Adjointe : Mme Dorette ELANGUE

Trésorière Générale Adjointe : Mme Valérie TARDIVEL

**Les membres du Bureau sont élus à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.**

## 7 - DÉLÉGATIONS AU BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

Il est rappelé que l'article 13.6 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction prévoit que « le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux Commissions instituées ».

C'est dans ce cadre que le Comité de Direction avait donné compétence au Bureau, dans les cas où le calendrier le justifie, pour :

- statuer sur la suite à donner aux propositions de conciliation émanant du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) dans le cadre de la procédure de conciliation pouvant être engagée par les clubs ou les licencié(e)s sur le fondement des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport,
- statuer sur les demandes formulées par les clubs de pouvoir poursuivre la compétition « hors championnat »,
- statuer sur les demandes d'ententes formulées par les clubs.

Dans tous les cas, il était rendu compte au Comité, lors de sa réunion suivante, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ces délégations. Il est proposé de renouveler ces 3 délégations dans les mêmes conditions.

**Les délégations au Bureau ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.**

## **8 - LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2024 / 2025**

Le Comité adopte la composition des Commissions du District pour la saison 2024 – 2025. Seule la composition de la Commission de discipline en première instance et de la Commission d'appel départementale est ajournée en raison de la prolongation de leur mandat jusqu'au 31 août 2024.

### **PÔLE DISCIPLINE / RÈGLEMENTS**

#### ➤ **COMMISSION STATUTS / RÈGLEMENTS**

##### **M. Rémi FERÉY, Président**

M. Paul DRAY, Vice-Président  
M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction

M. Jean-Claude CORNUAULT  
M. Alain DELESCHAUX  
M. Didier GUICHETEAU  
M. Michel HOUZE  
M. Henri LAUBY  
M. Kamel MIRA  
M. Didier MOLLER  
Mme Isabelle TECHER

### **PÔLE ACTIVITÉS SPORTIVES**

#### ➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

##### **M. Thierry BOKOBZA, Président**

M. Jean-Eric INACIO, Représentant du Comité de Direction et Vice-Président

M. Harris PILLEMONT, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage  
Mme Cécile BESSIERE, Représentante suppléante de la CDA  
M. Adrien BARROIS  
M. Jean-Luc BOIVIN  
M. Thierry COLOMBO  
M. Tony GABIER  
M. Luis GOMES PEDRO  
Mme Laetitia GRIVOT  
Mme Yvane JONNAIS  
M. Michel LOUVEL  
M. Laurent PATRIGEON

#### ➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ**

##### **M. Francis DUPRE, Président**

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Vice-Présidente  
Mme Yvane JONNAIS, Vice-Présidente

M. Jean-François DUPONT, Représentant du Comité de Direction  
Mme Cécile BESSIERE, Représentante de la CDA

Mme Naïma BARRIZ  
M. Ibrahim BENLARBI  
M. Luc BENOIT  
Mme Natacha HUGEL  
M. Claude KALENDERIAN  
Mme Corinne STEKELORUM  
Mme Oury SY

Membres associées :  
Mme Anaele BOICHE  
Mme Nonna DEBONNE  
Mme Candice FOUAKAFOUENI  
Mme Elodie ORRIERE  
Mme Johanna RODRIGUES

#### ➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ**

##### **M. Loïc JOUBERT, Président**

M. Thierry MORISSET, Vice-Président  
M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction  
M. Christophe NOBLET, Représentant de la CDA  
M. Momar CISSE, Représentant suppléant de la CDA

M. François BERG  
M. Carlos DE SOUSA  
M. Jean-Pierre ELISABETH  
M. Christophe GARNIER  
M. Pierre GUILLEBAUX  
M. Jean-Paul IMBERT  
M. Didier LLORENS  
M. Abdelalah MESTARI  
M. Léandre PAINDEPICE  
M. Raffaele PANARIELLO  
M. Jean-Marc RUBANY

#### ➤ **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

##### **M. Jean-Pierre LEDUC, Président par intérim et Représentant du Comité de Direction**

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président

M. Pierre GUILLEBAUX  
M. Raffaele PANARIELLO  
Mme Yolande RUPERT

### **PÔLE DES ACTEURS**

#### ➤ **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

##### **M. Thomas DELASSUS, Président**

M. Gabriel HENRY, Président Délégué  
Mme Cécile BESSIERE, Vice-Présidente  
M. Guillaume DANGLADE, Vice-Président  
M. Jean-Pierre PLANQUE, Secrétaire  
M. Harris PILLEMONT, Secrétaire Adjoint  
M. Victor SIMON, Représentant élu des arbitres au Comité de Direction  
M. Gérard PERAUD, Représentant du club de FEUCHEROLLES U.S.A.

M. Nassim BENABDELKRIM  
M. Miloud BOUTOUBA  
M. Patrick CASSASSUS  
M. Momar CISSE  
M. Jean-Philippe CLAMEN  
Mme Marina DE ALMEIDA  
M. Gaël DELOIRIE  
M. Benjamin FAUCHON  
M. Mathis FAUCHON  
Mme Maria EL KHOURY  
Mme Agathe GALLIAERDE  
M. Félicien GAZON  
M. Sebastian HENRY  
M. Mustapha JINAMI  
M. Julien MAMET  
M. Laurent MILORIAUX  
M. Philippe PELLAN  
M. Didier VALSAQUE  
M. Lotfi ZARKA

Membre associé :  
M. Sebastien D'ORIANO

#### ➤ **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

##### **M. Victor SIMON, Président et Représentant des arbitres au Comité de Direction**

M. Laurent HOUIN, Vice-Président  
M. Miloud BOUTOUBA, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage  
M. Paul DRAY, Représentant de club  
M. Laurent TESSIER, Représentant de club

M. Mustapha JINAMI

#### ➤ **COMMISSION DU STATUT DES ÉDUCATEURS**

##### **M. Gérard DACHEUX, Président**

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction  
M. Thierry MORISSET, Représentant de l'AEF  
Le CTD PPF  
Mme Ilhame ATTILAH  
Mme Cécile CORMIER

Mme Dorette ELANGUE ETEME  
Mme Josiane JOURDAN  
M. Thierry MOURAUX

➤ **COMMISSION MÉDICALE**

**M. Pascal MAILLE, Président par intérim et Représentant du Comité de Direction**

M. Jérôme ANDRAL  
M. Laurent AUMONT  
M. Florent CANNAC  
M. Fabrice L'ETANG DELYS  
Mme Sophie MOREAU  
M. Didier SIMON  
M. Bertrand TAMALET

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

**M. Julien MOULES, Président**

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Vice-Présidente  
M. Ali SAHALI, membre élu, Représentant les Techniciens au Comité de Direction  
Mme Cécile BESSIERE, Représentant la CDA  
Les CTD DAP  
Le CTD PPF

M. Paulo BARROS FERREIRA  
M. Franck CHADEAU  
M. Pierre CHATEAURAYNAUD  
M. Ismaël BADAOU  
M. Dominique GOMIS  
M. Louis LENAFF  
M. Mathieu MERLE  
M. Yannick MESNIGE  
M. Johann MICHELY  
M. Thierry MOURAUX  
M. Hippolyte PERDRIZET  
M. Mickaël PIZZO  
M. Sebastien THIERRY

Membre associé :  
M. Thierry MORISSET

## **PÔLE CITOYENNETÉ**

➤ **COMMISSION PROGRAMME ÉDUCATIF FEDERAL (P.E.F.)**

**M. Armel MABOUNGOU, Président**

M. Marc MALOISEL, Représentant du Comité de Direction  
Mme Yvane JONNAIS, Représentante de la Commission du Football Féminin  
M. Claude KALENDERIAN, Représentant de la Commission du Football Féminin  
Mme Sandrine SANCHEZ  
M. Christophe CONSIGLI

M. Ali SAHALI

➤ **COMMISSION CITOYENNETÉ / ÉTHIQUE**

**M. François GARAY, Président**

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président  
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Comité de Direction  
M. Sebastien D'ORIANO, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage

M. Florent BAUDOIN  
M. Thomas DELASSUS  
M. Paul DRAY  
M. Jean-Pierre ELISABETH  
M. Jean-Paul IMBERT  
M. Laurent FEUILLARD  
M. Pascal HANS  
Mme Josiane JOURDAN  
M. Armel MABOUNGOU  
M. Gérard PERAUD  
M. Jean-Marc RUBANY  
Mme Corinne STEKELORUM

➤ **COMMISSION DES LABELS**

**M. Christophe CONSIGLI, Président**

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Comité de Direction  
Les CTD DAP

M. Ali SAHALI

## **PÔLE GESTION INTERNE / COMMUNICATION**

➤ **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**M. Jean-Pierre LEDUC, Président par intérim et Représentant du Comité de Direction**

M. Antoine BRECHET  
M. Jean-Pierre ELISABETH

➤ **COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL**

**Mme Christelle BERG, Présidente**

Mme Sandrine SANCHEZ, Vice-Présidente et Représentante du Comité de Direction

M. Florent BAUDOIN  
Mme Gwladys DUTEIL  
Mme Maria EL KHOURY  
M. Pierre GUILLEBAUX  
M. Jean-Pierre LEDUC  
Membres associés :  
M. Christophe FRANCOIS  
Mme Patricia MALVILLE  
M. Stéphane MARCEL  
Mme Martine RUBANY

## **9 - NOMINATION DE J.P. MEURILLON EN TANT QUE PRÉSIDENT D'HONNEUR**

Le Président Brice PARINET revient sur les 16 ans de présidence de M. Jean-Pierre MEURILLON et propose que celui-ci soit nommé Président d'honneur du District.

**Le Comité de Direction vote à l'unanimité moins une voix (Dorette ELANGUE) la nomination de Jean-Pierre MEURILLON comme Président d'honneur du District des Yvelines.**

## **10 - RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS DU DISTRICT**

Le Comité de Direction évoque les manifestations organisées par le District :

- Le 1er/6, à POISSY : Journée du Football Féminin
- Le 9/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité
- Les 22 et 23/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Journée Nationale des Débutants

## **11 - LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNÉE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GÉNÉRATIONNELLES**

Un point d'étape est réalisé par Thierry MOURAUX, en charge de ce projet. En vue de préparer au mieux la saison prochaine, le Comité de Direction acte la nécessité d'organiser une réunion en visioconférence à destination des Clubs pour le mardi 2 juillet.

## **12 - LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ENTENTES SÉNIORS**

Le Président, revient sur son échange avec la Directrice générale de la Ligue au sujet de la possibilité de mettre en œuvre des ententes en catégories seniors (exceptée la D1). Il informe les membres du Comité de Direction de son intention d'écrire à la Fédération pour connaître plus précisément sa position.

## **13 - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU DISTRICT**

Suite à l'A.G. du District du samedi 15 juin 2024 où a été soulevé la question de la participation de joueurs U12 en catégorie U14, le comité de direction prenant en compte que :

- Actuellement, comme dans le règlement de la L.P.I.F.F., l'article 7 du Règlement du Championnat U 14 du District prévoit que Les joueurs licenciés U 12 ne peuvent pas participer à cette épreuve.

- L'article 168 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit qu'au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée peuvent participer à la compétition.

Afin de laisser la possibilité aux clubs, comme le prévoit le règlement Fédéral, de surclasser des U12 « hors normes » en compétition U14, le Comité de direction décide, à l'unanimité, d'appliquer dorénavant le règlement Fédéral à la compétition U14 du District des Yvelines.



Il recommande toutefois aux clubs, pour le bien-être des enfants, d'utiliser cette possibilité avec parcimonie.

#### 14 - ADOPTION DU CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA SAISON 2024 / 2025

Après présentation du calendrier général de saison 2024 / 2025 par Jean-Pierre LEDUC, en charge de l'organisation des compétitions, **les membres du Comité de Direction l'adoptent à l'unanimité.**

#### 15 - LES CONDITIONS D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U15

Jean-Pierre LEDUC Présente également les modalités d'organisation du championnat départemental U15. Devant le nombre important d'équipes engagées, il est décidé d'organiser ce championnat en deux phases. Une première phase dite de « brassage » uniquement sur les matches aller et une seconde de classements avec une répartition des équipes en une poule de D1 et trois poules de Divisions inférieures.

#### 16 - COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2024 / 2025

Jean-Pierre LEDUC présente les groupes de championnat pour la saison 2024 – 2025.

**Ces derniers sont adoptés à l'unanimité par le Comité de direction.**

#### 17 - LE RECOURS AU CARTON BLANC EN COMPÉTITIONS SÉNIORS

Après avoir sollicité la Commission Fédérale de l'arbitrage et sous réserve que celle-ci n'y soit pas opposée, le Comité de Direction mettra en place le principe de l'exclusion temporaire dans l'ensemble de ses compétitions de catégories seniors. Cette exclusion temporaire sera notifiée, par les arbitres, par l'intermédiaire d'un carton blanc dans les cas suivants prévus par l'IFAB :

- *Simulation*
- *Retarder délibérément la reprise adverse du jeu*
- *Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes*
- *Stopper une attaque prometteuse en tenant, tirant, poussant ou en commettant une faute de main*
- *Faire semblant de frapper le ballon lors d'un penalty*

Un groupe de travail sera organisé pour étudier sa mise en œuvre et élaborer la mise en place de ce dispositif. Il devra présenter ses conclusions au Comité de Direction avant le mois de septembre 2024.

#### 18 - AGENDA

Le président Brice PARINET revient sur son agenda :

##### 29/06 :

- Remise de Label – SFCBN
- 70 ans US EPONE
- Remise de label VERSAILLES FC78

##### 30/06 :

- Séminaire du Comité de Direction au siège du DYF

##### 06/07 :

- Comité de Direction de la Ligue à MORFONDE

##### 13/07 :

- Séminaire du Bureau du Direction au siège du DYF

#### 19 - QUESTIONS DIVERSES

**Dorette ELANGUE** : revient sur l'organisation des référents de secteur eu égard à la nouvelle composition du Comité de Direction. Une nouvelle répartition de ces référents est actée.

**Brice PARINET** : informe les membres du Comité de Direction qu'un séminaire de travail aura lieu le samedi 31 août au siège du District des Yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h30.

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

## COMITE DE DIRECTION

**Réunion du Mardi 9 Juillet 2024**  
par voie électronique

Participants : M. Brice PARINET (Président)

Mme Chrystel FERRI, Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL  
MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Frédéric LECLERC, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Jean Jacques LENAFF, Marc MALOISEL, Ali SAHALI

\*\*\*\*\*

#### 1 - POSSIBILITE DE CREATION D'UNE ENTENTE EN SENIORS D.A.M. D2

Comme décidé lors du Comité de Direction du 26 juin 2024, une demande de précisions quant à l'application de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., relatif à la possibilité de la création d'une équipe Senior masculine en entente a été envoyé à la F.F.F..

Pris connaissance de la réponse :

« La Commission, Pris connaissance de la demande,

1 / rappelle que :

- jusqu'à la saison 2020/2021, l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnait compétence aux Assemblées Générales des Ligues et des Districts pour accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes Seniors en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures,

- l'interdiction de constituer des ententes Seniors dans les deux divisions supérieures de District a été supprimée par l'Assemblée Fédérale du 12.12.2020, avec effet de la saison 2021 / 2022, ledit article 39 bis étant depuis rédigé comme suit : « Une équipe Senior masculine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue »,

2/ dit qu'il en résulte qu'un District a compétence pour autoriser la création d'une équipe Senior en entente, dans toutes les Divisions de ses Championnats,

3 / précise toutefois qu'il est sans doute souhaitable qu'une équipe Senior en entente ne soit pas autorisée en Championnat Départemental 1, où il importe que les conditions de la compétition soient les mêmes dans tous les Districts d'une même Ligue régionale. »

Il est proposé au Comité de Direction de modifier l'article 11 alinéa 3 du R.S. du D.Y.F. en y retirant l'interdiction de créer une entente en Séniors D.A.M. D2 et de décider :

<b>Ancien texte</b>	<b>Nouveau texte</b>
<b>Article 11. – Les obligations</b>  <i>3. – Equipe en entente</i>  <i>Equipe Senior en entente</i>  Aucune entente n'est toutefois possible :  - pour les Seniors disputant un Championnat du Dimanche après-midi, dans les compétitions de Départemental 1 et 2 - pour les Seniors disputant les championnats du Dimanche Matin ou des Anciens, dans les compétitions de Départemental 1.	<b>Article 11. – Les obligations</b>  <i>3. – Equipe en entente</i>  <i>Equipe Senior en entente</i>  Aucune entente n'est toutefois possible :  - pour les Seniors disputant un Championnat du Dimanche après-midi, un championnat du Dimanche Matin et des Anciens, dans les compétitions de Départemental 1.

**Le Comité de Direction décide d'adopter cette modification de la réglementation à l'unanimité.**

Prochaine réunion du Comité de Direction :  
le mardi 3 septembre 2024, à 18 H 30

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*



# LE FOOT ENTRE EN JEU !

## NOS CLUBS AU COEUR DU JEU

De début mai à Septembre 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 nous donnent l'opportunité de réaffirmer notre ambition d'attirer et fidéliser tous les publics au sein de vos clubs, devenus aujourd'hui de vrais clubs « lieu de vie » ouverts à toutes les familles.

Grâce à la diversité des pratiques proposées, chacun peut y trouver, selon son niveau ou son âge, une activité répondant à ses attentes. La plateforme conçue par la FFF pour vous accompagner, de mai à septembre 2024, dans la réalisation de vos animations, est riche de 64 fiches classées par publics (enfants, jeunes, adultes, familles) et par formats de pratique (football, multisports, éducative, festive).

Ces fiches ont vocation à suggérer et non à imposer des actions, vous avez évidemment tout le loisir de les utiliser, de vous en inspirer ou d'en imaginer d'autres.

La plateforme de la FFF vous permet également de construire votre propre calendrier d'actions et de partager des initiatives projetées ou réalisées avec d'autres clubs.

« Laura GEORGES – Secrétaire générale de la F.F.F. »

Rejoignez le mouvement et découvrez les 64 actions du Foot entre en Jeu. Faites de votre club un lieu de partage, de découvertes et d'accueil durant cette année olympique exceptionnelle. Ces fiches ont été conçues pour vous accompagner, de juin à septembre, dans la réalisation d'une multitude d'événements (football, festif, multisport, éducatif) qui séduiront petits et grands.

Prêts à entrer en jeu ?

[Cliquez ici pour connaître les modalités de déploiement de l'opération](#)



### COMMENT PARTICIPER ?

Étape 1  
Découvrez nos 64 actions

Étape 2  
Créez votre calendrier

Étape 3  
Faites la promotion de vos événements

Cliquez sur les différentes étapes

Étape 4  
Déposez votre action

Étape 5  
Soyez récompensés !

### Notre catalogue d'actions :

Parcourez les 64 actions conçues par nos référents techniques et pédagogiques et identifiez les fiches qui correspondent le mieux aux besoins de votre Club. Du festif à l'éducatif en passant par le football et le multisport, organisez des animations qui séduiront tous les publics.

Public cible :  Enfant  Jeune  Adulte  Famille

Toutes les actions

Football

Multi-sports

Éducatif

Festif

### ÉTAPE 5 : SOYEZ RÉCOMPENSÉS !



La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif. De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

**Médaille de bronze** : 2 actions déposées  
- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"

**Médaille d'argent** : 4 actions déposées  
- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"  
- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

**Médaille d'or** : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique  
- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"  
- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike  
- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024